

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°42 du 28 septembre 2012**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°16**

**CIRCULAIRE N° 8427/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR**  
relative au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2013.

*Du 5 juillet 2012*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

**CIRCULAIRE N° 8427/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR relative au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2013.**

*Du 5 juillet 2012*

NOR D E F E 1 2 5 1 3 6 5 C

---

*Références :*

Décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 36 ; signalé au BOC 42/2008 ; BOEM 614.1.1.5).

Arrêté du 6 mars 2009 (BOC N° 15 du 7 mai 2009, texte 4 ; BOEM 614.1.2.4).

Arrêté du 24 septembre 2009 (BOC N° 40 du 19 octobre 2009, texte 4 ; BOEM 614.1.2.1).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Référence de publication :* BOC N°42 du 28 septembre 2012, texte 16.

---

Deux concours sur épreuves, pour le recrutement des sous-officiers du service des essences des armées (SOSEA) seront organisés en 2013 :

- un concours interne ;
- un concours externe.

Les épreuves écrites se dérouleront à la base pétrolière interarmées de Chalon-sur-Saône aux dates et heures suivantes :

1. concours interne :

- mercredi 13 mars 2013 : épreuve de français de 9 h 00 à 13 h 00 ;
- jeudi 14 mars 2013 : épreuve de mathématiques de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- jeudi 14 mars 2013 : épreuve de sciences physiques de 14 h 00 à 17 h 00.

2. concours externe :

- mercredi 13 mars 2013 : épreuve de français de 9 h 00 à 13 h 00 ;
- jeudi 14 mars 2013 : épreuve de mathématiques de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- jeudi 14 mars 2013 : épreuve de sciences physiques de 14 h 00 à 17 h 00.

Les épreuves orales et sportives se dérouleront à la base pétrolière interarmées à Chalon-sur-Saône, du 3 au 7 juin 2013.

1. MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE DEUXIÈME RÉFÉRENCE.

L'arrêté de deuxième référence est en cours de modification. Ces modifications impacteront les épreuves orales et sportives des concours internes et externes.

Certaines disciplines des épreuves techniques devraient être retirées (mécanique générale, technique du bâtiment) et les épreuves sportives devraient être réétudiées dans leur globalité. Le but de ces modifications est de proposer aux futurs candidats des épreuves auxquelles ils pourront plus facilement se préparer.

L'arrêté modifié sera mis en ligne sur le site de service des essences des armées (SEA) dans la rubrique « recrutement des agents techniques (AT) » dès sa signature.

## 2. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

### 2.1. Concours interne.

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un titre de niveau correspondant (au moins niveau IV), âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, appartenant aux catégories suivantes :

- sous-officiers des trois armées et des formations rattachées réunissant au moins trois ans de services en cette qualité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours ;
- ouvriers réglementés de la défense nationale, réunissant au moins cinq ans de services civils et militaires au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours ;
- militaires du rang réunissant au moins cinq ans de services militaires au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

### 2.2. Concours externe.

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel ou d'un titre de niveau correspondant (au moins niveau IV), âgés de vingt et un ans au moins et de vingt huit ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

## 3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

### 3.1. Pièces communes à tous les candidats.

Le dossier de candidature comprend :

- une fiche de candidature dûment remplie ;
- une lettre de motivation accompagnée d'un *curriculum vitae* ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un bulletin n° 2 du casier judiciaire de moins de 3 mois (concours interne) ;
- un bulletin n° 3 du casier judiciaire de moins de 3 mois (concours externe) ;
- une photocopie des diplômes ;
- deux photos d'identité.

### 3.2. Pièces pour les candidats civils.

Un certificat médical (imprimé n° 620-4\*/12) établi par un médecin dans les trois mois précédant la date de limite de dépôt du dossier de candidature précisant l'aptitude au recrutement de SOSEA conformément à l'arrêté de 3<sup>e</sup> référence.

Un état des services (à demander au bureau du service national dont ils dépendent) ou une attestation justifiant de la régularité de leur situation vis-à-vis du service national [attestation journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou journée défense et citoyenneté (JDC)].

### **3.3. Pièces pour les candidats militaires.**

Une photocopie du certificat de leur dernière visite systématique annuelle (en cours de validité).

Un état signalétique et des services.

Une photocopie des feuilles de notes des cinq dernières années.

Un relevé des récompenses et des sanctions.

Une photocopie de la décision d'accès aux informations « confidentiel défense » ou, le cas échéant, une copie du bordereau d'envoi de la demande d'habilitation.

Le dossier devra être adressé avant le 7 décembre 2012 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA)

bureau personnels/épreuves-reconversion

CO n° 60016

54035 NANCY CEDEX

soit directement pour les candidats civils, soit par voie hiérarchique pour les candidats relevant du ministère de la défense.

La présente circulaire est insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 2<sup>e</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées par suppléance,*

Jean AUDISIO.

ANNEXE I.  
**FICHE DE CANDIDATURE.**

## FICHE DE CANDIDATURE.

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMEES

Nom (1) (2) M., Mme, Mlle..... Epouse .....

Prénoms (3) ..... Nationalité.....

Date et lieu de naissance .....

Numéro identifiant défense .....

Adresse de convocation (4)      Personnelle                                      Professionnelle

**ADRESSE PERSONNELLE (5)**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE (5)**

*(pour les militaires)*


Téléphones : Personnel .....

Professionnel .....

Portable .....

Adresse télégraphique (MOFI/COFI) :

Télécopie .....

**DIPLOMES DETENUS (4)**

BACCALAUREAT.

D.E.U.G

D.U.T.

LICENCE

AUTRE (6)

CENTRE D'EXAMEN (7)  
pour les épreuves écrites et orales

BPIA - CASERNE CARNOT

CHALON SUR SAONE 71

**Epreuves concours externe (4)**

**Epreuves concours interne (4)**

- **GROUPE 1**  
Technique automobile
  
- **GROUPE 2**  
Electrotechnique  
Electronique
  
- **GROUPE 3**  
Informatique
  
- **GROUPE 4**  
Physique  
Chimie

- **GROUPE 1**  
Technique automobile
  
- **GROUPE 2**  
Electrotechnique  
Electronique
  
- **GROUPE 3**  
Informatique
  
- **GROUPE 4**  
Logistique essences

DATE

SIGNATURE DU CANDIDAT

ANNEXE II.  
**FICHE DE RENSEIGNEMENTS.**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS.**

**1. Concernant le recrutement du service des essences des armées :**

Manière dont vous avez eu connaissance de ce concours (si par presse, indiquer le nom du journal ou magazine) :

.....  
.....  
.....

Région vous ayant renseigné sur ce concours :

.....  
.....  
.....

**2. Renseignements personnels :**

Votre profession : .....

Profession de votre mère : .....

Profession de votre père : .....

Situation matrimoniale : .....

Profession du conjoint : .....

Nombre d'enfants : .....

Nombre d'enfants scolarisés : .....



ANNEXE III.  
**FICHE D'INDICATIONS POUR REMPLIR LA FICHE DE CANDIDATURE.**

En tenant compte des indications ci-dessous, remplir avec le plus grand soin la fiche de candidature.

- (1) Rayer la mention inutile.
- (2) Écrire en lettres capitales d'imprimerie ; transcription conforme à l'état civil ; laisser un espace si le nom comporte une particule ; pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse.
- (3) Dans l'ordre de l'état civil.
- (4) Cocher la case adéquate.
- (5) Inscrire les noms propres en lettres capitales d'imprimerie.
- (6) À renseigner.
- (7) Pour les épreuves écrites, les centres sont ouverts en fonction du nombre de candidatures.  
Pour les épreuves orales, centre unique à Chalon-sur-Saône.

Ne pas oublier de signer la fiche de candidature.

Avertissement.

Les réponses ont un caractère obligatoire.

La candidature ne pourra être retenue définitivement qu'après réception de la totalité des pièces constitutives du dossier.

Les informations sont destinées à être traitées sous forme automatisée.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès et de rectification pourra être exercé en adressant, par écrit, une demande à la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolière interarmées (DELPIA).